

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2022

Lieu de la séance : CORDEMAIS

Présents :

Messieurs :

A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD

Mesdames :

V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER

Absents excusés ayant donné procuration à :

S. PASCO pouvoir à P. MARTIN
E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE
J. LERAY pouvoir à J. TATARD
S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD
M. MEZARD pouvoir à R. NICOLEAU à compter de la délibération n°5_23-06-2022

Délibérations n°1-1 23-06-2022 à

1-9 23-06-2022, n°3-1 23-06-2022 à

4 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 31

Procurations : 4

Nombre de votants : 35

Absent : 1

Délibérations n°2-1 23-06-2022 à

2-9 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 30

Procurations : 4

Nombre de votants : 34

(Le Président sort de la salle)

Absents : 2

(Le Président sort de la salle)

Délibérations n°5 23-06-2022 à

7 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 30

Procurations : 5

Nombre de votants : 35

Absent : 1

Délibération n°8 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 29

Procurations : 5

Nombre de votants : 34

(I. LE BELLEGO absente au moment du vote)

Absent : 1

Délibérations n°9 23-06-2022 à

10 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 30

Procurations : 5

Nombre de votants : 35

Absent : 1

Délibérations n°11 23-06-2022

(M. MEZARD présent – délibération présentée et votée avant son départ) :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 31

Procurations : 4

Nombre de votants : 35

Absent : 1

Délibérations n°12 23-06-2022, n°15 23-06-2022 et n°16 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 30

Procurations : 5

Nombre de votants : 35

Absent : 1

Délibération n°13 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 30

Procurations : 5

Nombre de votants : 33

(J.P. BLANC et A. FARCY ne prennent pas part au vote)

Absent : 1

Délibération n°14 23-06-2022 :

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum = 13

Nombre de conseillers présents : 30

Procurations : 5

Nombre de votants : 33

(T. GADAIS et N. FLAURAUD ne prennent pas part au vote)

Absent : 1

	Présidence : R. NICOLEAU
Absente excusée : E. SABATHIER	Présidence délibérations n°2-1_23-06-2022 à 2-9_23-06-2022 : M. MEZARD Secrétaire de séance : T. GADAIS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022

Le Président soumet au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 avril 2022. Le procès-verbal n'appelle pas de remarques, il est approuvé (1 abstention N. FLAURAUD, absente le 14 avril).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2022

Le Président soumet au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 avril 2022. Le procès-verbal n'appelle pas de remarques, il est approuvé (1 abstention N. FLAURAUD, absente le 12 mai).

1-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Général, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DES PARCS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Entretien des Parcs, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER le compte de gestion du budget Développement Economique, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-4 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Immobilier d'entreprises, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE PISCINES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Piscines, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Electricité, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-7 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DECHETS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Déchets, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-8 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Assainissement, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

1-9 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le compte de gestion du budget Office de tourisme, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

2-1 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GENERAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget Général fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	24 730 313,78	3 339 884,36
RECETTES	31 732 647,40	5 722 544,98
Résultat des sections	7 002 333,62	2 382 660,62
Restes à réaliser dépenses	-	2 132 713,85
Restes à réaliser recettes	-	1 184 290,93

PROPOSITION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget Général, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débat :

N. FLAURAUD : demande pour quelle raison la Communauté de communes verse une subvention au CCAS de Savenay ?

JL. THAUVIN : répond que le CCAS de Savenay avait fait l'avance aux Restos du Cœur lorsque que le local a été cambriolé.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-2 COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DES PARCS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Entretien des parcs fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	245 493,39	647 576,12
RECETTES	404 957,97	303 746,08
Résultat des sections	159 464,58	-343 830,04
Restes à réaliser dépenses	-	91 302,49
Restes à réaliser recettes	-	0,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Entretien des parcs, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Développement Economique fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	17 036 277,18	15 771 902,70
RECETTES	16 036 277,18	17 132 390,48
Résultat des sections	-1 000 000,00	1 360 487,78
Restes à réaliser dépenses	-	0,00
Restes à réaliser recettes	-	0,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Développement Economique, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Immobilier d'entreprises fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 049 228,38	1 164 476,71
RECETTES	2 761 374,99	291 547,96
Résultat des sections	1 712 146,61	-872 928,75
Restes à réaliser dépenses	-	334 239,08
Restes à réaliser recettes	-	278 915,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Immobilier d'entreprises, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-5 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE PISCINES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Piscines fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 774 964,61	62 111,17
RECETTES	1 716 426,62	78 232,62
Résultat des sections	-58 537,99	16 121,45
Restes à réaliser dépenses	-	28 748,76
Restes à réaliser recettes	-	0,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Piscines, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-6 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Electricité fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	81 468,01	0,00
RECETTES	37 712,48	298 318,14
Résultat des sections	-43 755,53	298 318,14
Restes à réaliser dépenses	-	0,00
Restes à réaliser recettes	-	0,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe électricité, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-7 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE DECHETS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Déchets fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 087 584,52	701 805,69
RECETTES	3 794 674,08	1 040 596,24
Résultat des sections	-292 910,44	338 790,55
Restes à réaliser dépenses	-	56 782,44
Restes à réaliser recettes	-	0,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Déchets, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-8 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Assainissement fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 336 634,10	1 091 531,53
RECETTES	3 588 446,03	2 126 255,29
Résultat des sections	2 251 811,93	1 034 723,76
Restes à réaliser dépenses	-	1 292 946,13
Restes à réaliser recettes	-	102 072,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

2-9 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le compte administratif du budget annexe Office de tourisme fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	148 701,80	12 140,84
RECETTES	172 518,45	7 987,31
Résultat des sections	23 816,65	-4 153,53
Restes à réaliser dépenses	-	0,00
Restes à réaliser recettes	-	0,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2021 du budget annexe Office de tourisme, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 32 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO). Le Président sort de la salle.

3-1 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET GENERAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget Général de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	7 002 333,62 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	2 382 660,62 €
Restes A Réaliser Dépenses	2 132 713,85 €
Restes A Réaliser Recettes	1 184 290,93 €
Solde des RAR	-948 422,92 €
Excédent de financement	1 434 237,70 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	2 382 660,62 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report de fonctionnement (R 002)	7 002 333,62 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget Général de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

3-2 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DES PARCS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Entretien des parcs de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	159 464,58 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	-343 830,04 €
Restes A Réaliser Dépenses	91 302,49 €
Restes A Réaliser Recettes	0,00 €
Solde des RAR	-91 302,49 €
Besoin de financement	-435 132,53 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (D 001)	343 830,04 €
Affectation en investissement (R 1068)	159 464,58 €
Report de fonctionnement (R 002)	0,00 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Entretien des parcs de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO).

3-3 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Développement Economique de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	-1 000 000,00 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	1 360 487,78 €
Restes A Réaliser Dépenses	0,00 €
Restes A Réaliser Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Excédent de financement	1 360 487,78 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	1 360 487,78 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report de fonctionnement (D 002)	1 000 000,00 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Développement Economique de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

3-4 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2021	1 712 146,61 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	-872 928,75 €
Restes A Réaliser Dépenses	334 239,08 €
Restes A Réaliser Recettes	278 915,00 €
Solde des RAR	-55 324,08 €
Besoin de financement	-928 252,83 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (D 001)	872 928,75 €
Affectation en investissement (R 1068)	928 252,83 €
Report d'exploitation (R 002)	783 893,78 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO).

3-5 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE PISCINES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Piscines de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	-58 537,99 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	16 121,45 €
Restes A Réaliser Dépenses	28 748,76 €
Restes A Réaliser Recettes	0,00 €
Solde des RAR	-28 748,76 €
Besoin de financement	-12 627,31 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	16 121,45 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report de fonctionnement (D 002)	58 537,99 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Piscines de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

3-6 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Electricité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2021	-43 755,53 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	298 318,14 €
Restes A Réaliser Dépenses	0,00 €
Restes A Réaliser Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Excédent de financement	298 318,14 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	298 318,14 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report d'exploitation (D 002)	43 755,53 €

PROPOSITION

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Electricité de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

3-7 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE DECHETS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2021	-292 910,44 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	338 790,55 €
Restes A Réaliser Dépenses	56 782,44 €
Restes A Réaliser Recettes	0,00 €
Solde des RAR	-56 782,44 €
Excédent de financement	282 008,11 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	338 790,55 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report d'exploitation (D 002)	292 910,44 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

3-8 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2021	2 251 811,93 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	1 034 723,76 €
Restes A Réaliser Dépenses	1 292 946,13 €
Restes A Réaliser Recettes	102 072,00 €
Solde des RAR	-1 190 874,13 €
Besoin de financement	-156 150,37 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	1 034 723,76 €
Affectation en investissement (R 1068)	156 150,37 €
Report d'exploitation (R 002)	2 095 661,56 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

3-9 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Le conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Office de tourisme de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	23 816,65 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	-4 153,53 €
Restes A Réaliser Dépenses	0,00 €
Restes A Réaliser Recettes	0,00 €
Solde des RAR	0,00 €
Besoin de financement	-4 153,53 €

Affectation pour le montant du résultat à affecter	
Report d'investissement (D 001)	4 153,53 €
Affectation en investissement (R 1068)	4 153,53 €
Report de fonctionnement (R 002)	19 663,12 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2021 sur l'exercice 2022 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO)

4- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la collectivité et enregistrées sur l'exercice comptable. Ce bilan est annexé au compte administratif.

ACQUISITIONS 2021

budget	Zone géographique	Vendeur	Référence cadastre	Surface en m²	Prix TTC	Date de l'acte	Frais annexes TTC
Budget Principal 70-00	LAVAU SUR LOIRE - Le Bourg	DUGAST	ZO 141	371	35 000,00	06/07/2021	40,96
Budget Principal 70-00	LA CHAPELLE LAUNAY - la Guittonnière	AUPIAIS	C 351	1 040	90 000,00	25/10/2021	7 500,00
Budget Immobilier d'Entreprises 70-03	SAVENAY Acacias - Chemin des Dames	GUIHENEUF Jean-François	AV 212	1 188	140 000,00	11/05/2021	2 323,96

CESSIONS 2021

budget	Zone géographique	Acquéreur	Référence cadastre	Surface en m ²	Prix TTC	Date de l'acte	Frais annexes TTC
Budget Principal 70-00	Rue Madame Jan - SAVENAY	SOCOBRET	AX 19-20-23-24-29-31-32-33-40-313-314-362-312	3 076	222 190,00	12/10/21	
Budget Développement Economique 70-02	LA CLOSE ST ETIENNE Lot 1	QUIRION-SADep SCI les 3 RIVIERES	XN 70	1 001	49 149,10	23/03/21	
Budget Développement Economique 70-02	PORTE ESTUAIRE OUEST Lot 6F	LINKAIE SCI CMPV	YI 191	2 137	86 890,42	06/12/21	
Budget Développement Economique 70-02	PORTE ESTUAIRE OUEST Lot 6D	PASQUIER-GERARD SCI AINA	YI 189	1 006	40 903,96	25/10/21	
Budget Développement Economique 70-02	CROIX ROUGE MALVILLE Lot 6B	FROMAGERIE MARGOT	ZM 126	1 288	52 408,72	30/08/21	
Budget Développement Economique 70-02	PORTE ESTUAIRE Centre	ATLANTIC MOTOS SCI JPFG	YI 0197-0199-0202	3 130	77 950,80	15/12/21	
Budget Immobilier d'Entreprises - 70-03	PORTE ESTUAIRE YH 152	DECO CUIR	YH 152	2 415	320 000,00	02/09/21	

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions 2021, tel que présenté ci-dessus.
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Débat :

N. FLAURAUD : fait remarquer une erreur de date concernant la vente Dugast, la date est le 06/07/2021 et non le 17/11/2016.

VOTE : Unanimité

5- DECISION MODIFICATIVE N° 1-2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la délibération ci-dessous :

Vu l'adoption des budgets primitifs principal et annexes en date du 14 avril 2022,

Vu la Commission des Finances du 9 juin 2022,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Budget Principal

Cette décision modificative vise à :

- Ajuster les prévisions de reprise du résultat de fonctionnement votées en avril avec le celui réellement constaté lors du vote du compte administratif (+ 444.80 €).
- Régulariser des écritures d'amortissement et d'intégration dans l'inventaire suite au travail de mises à jour réalisé par le service des finances avec la Trésorerie (mouvements de crédits sur les chapitres 040, 041 et 042 sur les différentes sections – opérations d'ordre).
- Permettre les écritures relatives à la récupération de TVA sur les travaux programmés sur l'équipement Loirestua (5 500 € en dépenses et recettes d'investissement).
- Abonder les crédits prévus pour les amortissements 2022 suite à la mise à jour de l'inventaire (+ 44 500 €).
- D'ajuster les crédits d'investissement du service Enfance-Jeunesse, + 17 805 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
020-022-022	Dépenses imprévues	37 749,80	020-002-002	Résultat de fonctionnement reporté	444,80
020-042-6811	Dotations aux amortissements	44 500,00	020-042-7811	Reprises sur amortissements	81 805,00
TOTAL		82 249,80	TOTAL		82 249,80

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
020-020-020	Dépenses imprévues	-49 610,00	020-040-28051	Amortissements sur concessions	44 500,00
020-040-28128	Autres amortissements	81 805,00	95-27-2762	Créances sur transfert de droits déduction TVA	5 500,00
95-041-2762	Créances sur transfert de droits déduction TVA	5 500,00	95-041-2315	Immobilisations en cours - Installations	5 500,00
95-041-2315	Immobilisations en cours - Installations	3 700,00	95-041-238	Avances versées sur immobilisations	3 700,00
95-041-238	Avances versées sur immobilisations	21 273,00	95-041-2313	Immobilisations en cours - Constructions	21 273,00
020-041-281578	Amortissements sur autres matériels	40 354,00	020-041-28158	Amortissements sur autres installations	40 354,00
421-21-2188	Divers équipements	6 550,00			
422-21-2188	Divers équipements	11 255,00			
TOTAL		120 827,00	TOTAL		120 827,00

Budget Entretien des Parcs d'Activité

Cette décision modificative vise à permettre d'intégrer dans l'inventaire une avance consentie au Sydela pour des travaux sur les réseaux en 2020 (opération d'ordre).

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
90-041-21538	Autres réseaux	3 623,00	90-041-238	Avances versées sur immobilisations	3 623,00
TOTAL		3 623,00	TOTAL		3 623,00

Budget Immobilier d'Entreprises

Cette décision modificative vise :

- A ajuster les prévisions de reprise du résultat d'exploitation votées en avril avec le celui réellement constaté lors du vote du compte administratif (+ 32.60 €).
- Intégrer dans l'inventaire les avances versées pour le Multi-Accueil de Malville (opération d'ordre).

SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	32.60
752	Revenus des immeubles	- 32.60
TOTAL		0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
041-2138	Autres constructions	1 001 322,00	041-238	Avances et acomptes	1 001 322,00
TOTAL		1 001 322,00	TOTAL		1 001 322,00

Budget Piscines

Cette décision modificative vise à ajuster les prévisions de reprise du résultat de fonctionnement votées en avril avec le celui réellement constaté lors du vote du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
413-002-002	Résultat de fonctionnement reporté	-2 965,04
413-67-678	Autres charges exceptionnelles	2 965,04
TOTAL		0,00

Budget Electricité

Cette décision modificative vise à ajuster les prévisions de crédits pour annulation de titres émis les années antérieures (facturation d'électricité).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
67-673	Titres annulés sur exercices antérieurs	9 000,00	77-778	Autres produits exceptionnels	9 000,00
TOTAL		9 000,00	TOTAL		9 000,00

Budget Gestion des Déchets

Cette décision modificative vise à :

- Abonder les crédits 2022 nécessaires pour comptabiliser les amortissements (12 287 €).
 - Ajuster les prévisions pour régulariser des transferts de quote-part de subventions (3 610 €).
- Ces écritures sont des opérations d'ordre de section à section.

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
042-6811	Dotations aux amortissements	12 287,00	70-7088	Autres produits d'activités annexes	8 677,00
			042-777	Transfert quote-part subventions	3 610,00
TOTAL		12 287,00	TOTAL		12 287,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
040-13913	Transfert quote-part subventions	3 610,00	040-28031	Amortissements	12 287,00
23-2313	Travaux de construction	8 677,00			
TOTAL		12 287,00	TOTAL		12 287,00

Budget Assainissement

Cette décision modificative vise à :

- Ajuster les prévisions de reprise du résultat d'exploitation votées en avril avec le celui réellement constaté en juin 2022 (0.35 €)
- Prendre en compte les amortissements à régulariser suite au travail effectué sur l'inventaire (opérations d'ordre).

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
042-6811	Amortissements	2 500,00	002	Résultat de d'exploitation reporté	0,35
67-673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-2 483,65	042-7811	Reprises sur amortissements	16,00
TOTAL		16,35	TOTAL		16,35

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
23-2315	Installations, matériels	2 484,00	040-28031	Amortissements	2 500,00
040-28181	Amortissements	16,00	041-281728	Amortissements biens mis à disposition	377 871,00
041-28128	Amortissements autres terrains	377 871,00			
TOTAL		380 371,00	TOTAL		380 371,00

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'ADOPTER la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE: 33 voix pour et 2 abstentions (J. LERAY et S. HALLIEN-LANIO) pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes concernés.

6- SOLDE DE LA REGIE DE RECETTES PISCINE AQUAMARIS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion de la piscine Aquamaris s'opère dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Les recettes sont désormais encaissées directement, et pour son compte, par le délégataire, Vert Marine.

Dans le cadre de l'ancien marché, une régie de recettes, tenue par les salariés de la Société S-Pass avait été mise en place pour encaisser les droits d'entrée pour le compte de la Communauté de Communes. Celle-ci a été dissoute au 31 décembre 2021.

Le régisseur a remis la totalité des fonds restant au Trésorier de PONTCHATEAU. Lors de cette remise, Il n'a cependant pu procurer de justificatif pour une somme totale de 1 855.46 €.

- 1 590.54 € proviennent de reliquats de fonds qui étaient présents en caisse lorsqu'il a été nommé régisseur en 2017 et qui, à l'époque, n'avaient pas fait l'objet d'un reversement auprès du Trésorier par l'ancien régisseur.
- 264.92 € qui proviennent vraisemblablement de la vente d'articles (bonnets, maillots, ...) par la Société S-Pass et intégrés par erreur à la régie d'encaissement des droits d'entrées. Ces recettes concernaient la seule société S-Pass et auraient dû être encaissés directement par celle-ci.

Il convient aujourd'hui de solder la régie de recettes « piscine Aquamaris ».

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE PRENDRE ACTE des explications fournies quant à la provenance de fonds à hauteur de 1 855.46 € restant en caisse à la clôture de la régie,
- ☛ DE DECIDER d'encaisser ces recettes exceptionnelles sur le compte 7788 du budget annexe Piscines,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

7- FIXATION DES BASES MINIMUMS POUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Vice-président délégué aux finances

En application de l'article 1647 D du Code Général des Impôts, il convient de fixer le montant des bases servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Vu la commission des finances du 9 juin 2022,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER les montants ci-dessous :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes (en euros)	Montant de la base minimum (en euros)	Montant de la base minimum CC Estuaire et Sillon (en euros)
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 227 et 542	542
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 227 et 1 083	1 083
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 227 et 2 276	1 285
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 227 et 3 794	1 285
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 227 et 5 419	1 285
Supérieur à 500 000	Entre 227 et 7 046	1 285

☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

8- SYDELA : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE « TRANSITION ENERGETIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE »

Rapporteur : Monsieur Rémy NICOLEAU, Président

SITUATION

La Commission consultative a pour objectifs de :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- mettre en cohérence les politiques d'investissement des collectivités représentées,
- faciliter les échanges de données.

La commission consultative est composée de 16 délégués membres du comité syndical du SYDELA et d'un représentant titulaire et un suppléant pour chacun des 16 EPCI à fiscalité propre concernés.

Vu les dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant la mise en place par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative, sur le périmètre des Autorités Organisatrices de la Distribution Electrique (AODE) ;

Vu la délibération du Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique, SYDELA, n°2015-28, en date du 29 octobre 2015 ; relative à la mise en place de cette commission ;

Vu la délibération n°11 du 24 septembre 2020 désignant un délégué titulaire (Yves TAILLANDIER) et un délégué suppléant (André LE BORGNE),

Considérant qu'un même délégué ne peut siéger dans cette institution au titre de la Communauté de communes et au titre du SYDELA,

Considérant que Yves TAILLANDIER est délégué titulaire du SYDELA,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE NE PAS RECOURIR au vote à bulletin secret,
- ☛ DE DESIGNER un délégué titulaire et un délégué suppléant, représentants de la Communauté de communes Estuaire et Sillon au sein de cette commission :

Titulaire :

- A. LE BORGNE

Suppléant :

- J. TATARD

VOTE : 34 voix pour (I. LE BELLEGO absente au moment du vote)

9- CONVENTION DE SOUTIEN A L'AURAN POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE « ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS »

Rapporteur : Madame Claire TRAMIER, Vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace

Estuaire et Sillon a confié à l'AURAN une étude relative aux 11 centralités de son territoire, elle a été engagée à l'été 2021 s'achèvera à la rentrée 2022.

Cette étude doit pouvoir, à l'heure où Estuaire et Sillon élabore son projet de territoire et engage son PLUI, aider à identifier les spécificités des onze centralités et comment elles s'articulent, mais aussi leurs besoins, forces et faiblesses pour donner à voir leurs évolutions. Ce travail pourra être utilisé dans le cadre des contractualisations avec l'Etat et le Département mais aussi pour le PLUi.

L'étude consiste en la définition d'une stratégie centralités et sera réalisée en trois temps : la définition d'un diagnostic/enjeux à l'échelle de l'intercommunalité puis des centralités communales, la construction d'une stratégie de renforcement des centralités, avec une priorisation des actions à l'échelle des centralités communales, puis la définition de fiches actions et/ou d'aide au déploiement de la stratégie par les communes.

La première phase a été partagée lors d'une présentation aux élus du territoire, l'ensemble des documents a été transmis aux communes. La suite de l'étude consistera en un travail « à la carte » avec chaque commune du territoire afin de travailler avec elle sur un sujet particulier en fonction de ses besoins. Concernant les communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc, la mission de

l'AURAN sera d'assurer une relecture de la convention Petites Villes de Demain qui sera signée à l'automne.

A terme, c'est bien la définition d'une stratégie pour le maintien et le renforcement de la vitalité des centralités qui est visée, afin de réaliser les objectifs suivants :

- Se doter d'une vision partagée des enjeux et des priorités d'intervention :
 - ✓ Assurer un socle d'analyse commun pour toutes les communes.
 - ✓ Identifier les enjeux d'accompagnement des communes.
- Identifier les leviers d'actions adaptés aux besoins de chacune des communes pour atteindre les objectifs fixés.
- Organiser dans le temps les actions prioritaires au niveau intercommunal et communal.
- Expérimenter ensemble et créer des synergies intercommunales.
- Élaborer une approche transversale, intercommunale puis communale sur les centralités qui permettra d'identifier les priorités d'actions et projets à engager collectivement.

L'étude est réalisée par l'AURAN dans le cadre du programme partenarial pour un montant total de 64 480 euros.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Étude	64 480	Soutien de l'Etat à l'AURAN dans le cadre de PVD	6 144
		Adhésion annuelle CCES 2022 à l'AURAN	11 717
		Reste à financer pour l'étude CCES	46 619
		Etat DETR	17 500
		Autofinancement pour l'étude	29 119 €
TOTAL	64 480	TOTAL	64 480

Le montant de la contribution complémentaire 2022 est donc de 46 619 euros.

Estuaire et Sillon a obtenu une aide DETR de l'Etat et sollicité d'autres partenaires afin de contribuer au financement de l'étude (Région, banque des territoires, Département), les demandes restent en cours.

Les modalités de réalisation de l'étude sont décrites dans le projet de convention de soutien joint à la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire du 15 juin 2021,

VU le projet de convention de soutien au titre du programme partenarial de travail,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'ACCORDER à l'AURAN une subvention d'un montant de 46 619 euros pour la réalisation de l'étude relative aux centralités,
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer la convention de soutien au titre du programme partenarial de travail.
- ☛ D'AUTORISER le Président à solliciter d'autres le Département, la Banque des territoires et tout autre partenaire pour contribuer au financement de cette étude.

VOTE : Unanimité

ANNEXE

Voir document joint.

10- AIDE FINANCIERE AUX PARTICULIERS POUR LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES

Rapporteur : Madame Claire TRAMIER, Vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace

Estuaire et Sillon a mis en place un guichet unique pour toute question relative à l'habitat, Conseil Habitat, auquel est adossé une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). La création de ce service a bénéficié des aides de la Région des Pays de la Loire et d'un dispositif dédié, le SARE. Le dispositif en place peut aussi permettre pour certains actes de faire bénéficier les particuliers d'aides financières sous réserve de la participation à hauteur d'un montant équivalent du territoire.

Afin d'aider les ménages qui souhaitent s'engager dans une rénovation de leur logement à mieux identifier leurs besoins, il est proposé la mise en place d'une aide financière pour la réalisation d'audits énergétiques conformes aux attendus du dispositif SARE (dits « actes A3 »). L'objectif est de permettre aux propriétaires de bien appréhender les éventuels besoins de travaux et de mieux étudier la faisabilité technique et financière d'une rénovation en réalisant au préalable un audit énergétique.

L'aide financière d'Estuaire et Sillon proposée est de 100 euros accordés en complément des 100 euros du SARE. La totalité de l'aide (200 euros) serait accordée par Estuaire et Sillon qui se fera

ensuite rembourser annuellement par la Région dans le cadre du versement sur justificatif des aides de la PTRE.

Il est proposé que cette aide puisse être accordée aux ménages habitant sur le territoire d'Estuaire et Sillon, sans conditions de ressources mais sous réserve d'avoir établi une demande avant le commencement de l'audit.

L'aide à la réalisation de cet audit peut être attribuée aux propriétaires occupants et bailleurs privés (y compris les sociétés civiles immobilières (SCI) familiales et les sociétés coopératives d'habitants) d'une maison individuelle qui remplit les conditions suivantes :

- ✓ être à vocation de résidence principale ;
- ✓ être achevée depuis plus de 15 ans ;
- ✓ être située sur l'une des 11 communes d'Estuaire et Sillon.

Dans le cas particulier d'un achat, l'aide peut être attribuée dès la signature du compromis de vente, sous réserve de finalisation de la vente.

L'audit énergétique doit être conforme aux préconisations du SARE et comprendre :

- ✓ un examen du bâti et de son environnement ;
- ✓ un diagnostic du logement ;
- ✓ une modélisation du logement ;
- ✓ un recensement des solutions techniques d'amélioration ;
- ✓ une réunion de restitution pédagogique des préconisations et des scénarios avec remise d'un rapport d'audit en versions papier et électronique.

Cet audit peut être réalisé par :

- ✓ un bureau d'étude thermique ;
- ✓ un maître d'œuvre / un architecte adhérent à une démarche qualité collective sur le sujet de la rénovation énergétique, association ;
- ✓ une entreprise de rénovation labellisée RGE pour un « projet complet de rénovation ».

La convention passée avec la Région prévoit la réalisation de 40 audits (actes A3) pour 2022 et 2023, soit un montant total de 4 000 euros de subventions. Ces crédits sont inscrits au budget 2022 au titre des aides aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat.

Vu l'article L 2212.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'engagement de la Communauté de communes Estuaire et Sillon dans la rénovation énergétique grâce à sa plateforme territoriale de rénovation énergétique ;

Considérant la nécessité d'inciter les habitants à engager des projets de rénovation performants ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER la mise en place d'une aide de 100 euros pour la réalisation d'audit énergétique (conforme aux spécifications des actes 3 du SARE) par les habitants du territoire,
- ☛ D'APPROUVER l'avance de l'aide de 100 euros du SARE, soit le versement d'une aide globale de 200 euros,
- ☛ DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2022,
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

Débat :

J. TATARD : remarque qu'il est prévu 40 audits pour 2022-2023 et demande comment cela se passera s'il y en a plus de 40 ?

C. TRAMIER : répond que dans ce cas une négociation se fera avec la Région.

VOTE : Unanimité

11- REVISION DES PRIX DE CESSION DU FONCIER DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur : Monsieur Michel MÉZARD, Vice-président délégué au Développement économique

La Communauté de communes Estuaire et Sillon dispose d'une réserve foncière économique lui permettant d'assurer un développement économique pour les 3 à 7 prochaines années en fonction du rythme de commercialisation (en 2022, 7 hectares en procédure de vente). Cependant, la demande reste particulièrement forte : 250 porteurs de projet ; 100 hectares sollicités (+60% depuis 2019). Les projections sur les prochaines années sont stables ou en croissance en raison de la raréfaction du foncier sur les métropoles nantaise et nazairienne et des contraintes d'aménagement (zéro artificialisation nette, etc...).

Deux éléments assurent une régulation de la demande.

La redéfinition des critères d'implantation et de planification via une démarche de Schéma d'Accueil des entreprises (SAE) concourant à :

- Définir des priorités en terme de foncier économique à moyen terme (extension de parc ou création *ex nihilo*)
- Définir une trajectoire d'implantation et d'aménagement (ratio d'occupation, destination du foncier, emploi, mutualisation, etc...)

Cette démarche est animée par l'ADDRN en cohérence avec la dynamique de mise en œuvre du PLUi (1^{er} atelier de concertation en commission développement économique le 21 juin 2022).

Le prix de cession du foncier. Comprenant le coût d'acquisition initiale y compris frais de notaire, les études réglementaires, les charges liées à l'aménagement (VRD, Réseaux, espaces verts, etc...) et le temps administratif, les prix actuellement pratiqués sont les suivants :

- CROIX ROUGE à MALVILLE : 35.00 € HT le m²
- PORTE ESTUAIRE Ouest à CAMPBON « Les Landes de la Justice » : 35.00 € HT le m²
- LA CLOSE à ST ETIENNE DE MONTLUC : 37.00 € HT le m² (voies SNCF) et 43.00 € HT le m² (façade voirie)
- PETITES LANDES à CORDEMAIS : 30.00 € HT le m²

Les prix actuels au niveau départemental oscillent entre 10€ du m² et 30€ du m² pour les territoires les plus éloignés des axes structurants (RN 165 – RN 137) entre 25€ du m² et 50€ du m² pour les territoires intermédiaires et entre 35€ du m² et 90€ du m² pour les métropoles nantaise et nazairienne.

Vu les éléments de contextes précités et notamment le déséquilibre entre l'offre et la demande,

Vu les prix pratiqués au niveau départemental,

Vu le coût d'aménagement et d'entretien sensible à l'inflation,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé une revalorisation du foncier.

Ces prix seront soumis à l'avis des services des domaines.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

☛ DE REEVALUER les prix de cessions comme indiqué ci-dessous en conservant la possibilité de négociations ponctuelles :

- CROIX ROUGE à MALVILLE : 42.00 € HT le m²
- PORTE ESTUAIRE à CAMPBON : 42.00 € HT le m²
- LA CLOSE à SAINT ETIENNE DE MONTLUC : 43.00€ HT le m², dernier lot
- PETITES LANDES à CORDEMAIS : 35.00 € HT le m²
- LA FOLAINE à CORDEMAIS : 42.00 € HT le m²

☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VOTE : Unanimité

12- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE D'ESTUAIRE ET SILLON – MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Madame Claire TRAMIER, Vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et depuis le 1er janvier 2017, la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est exercée par Estuaire et Sillon sur la seule aire d'accueil du territoire située au lieu-dit Le Therbé (La Russie) à Savenay.

L'aire d'accueil comporte 12 emplacements, douze blocs sanitaires individuels (WC, douche, lavabo, dont 2 PMR) qui se situent au milieu de l'aire. Le bâtiment central abrite également le local technique qui dessert les douze emplacements et les blocs sanitaires en eau potable, électricité, ballons d'eau chaude, armoires électriques. Chaque emplacement est composé d'une zone de stationnement constituée d'une dalle de goudron et est équipé d'une borne électrique (3 prises) et d'un robinet de puisage. La voirie commune, desservant la totalité des emplacements depuis l'entrée de l'aire, est recouverte d'enrobé, l'éclairage public de l'aire d'accueil est assuré par 3 candélabres. Une zone de collecte des ordures ménagères a été aménagée à l'entrée de l'aire. Un programme de réhabilitation a été mené en 2021 et a conduit à réévaluer la tarification forfaitaire en place à huit euros par jour tout compris.

Afin de poursuivre l'amélioration de la gestion de l'aire d'accueil, de responsabiliser les familles et de réduire les coûts pour la collectivité il est proposé la mise en place d'un système de télégestion composé d'un ensemble de matériels et logiciels est conçu pour réaliser des actions d'ouverture ou de coupure sur les organes d'alimentation en eau et électricité. La partie logicielle est faite pour automatiser tout ce qui peut l'être sur le terrain, comme les coupures de fluides si le crédit est épuisé, ou encore l'édition des factures jusqu'à la génération automatique des documents d'aide à la gestion.

L'objectif est de facturer aux voyageurs les consommations réelles de fluides (eau et électricité) au tarif payé par la collectivité, la télégestion impliquera pour les voyageurs de créditer par anticipation leur compte. Cette facturation des fluides interviendra en plus d'un droit de place forfaitaire fixé à deux euros par jour au regard des tarifs en place sur les aires d'accueil du secteur. Le tarif des fluides est défini de la manière suivante au regard des coûts réels assumés par la collectivité :

- ✓ 0,18 €/kWh d'électricité
- ✓ 3,56 €/m³ d'eau.

Il est proposé de ne pas modifier le montant de la caution en place.

Vu l'article L 2212.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dans les communes de plus de 5 000 habitants ;

Vu la circulaire n°2001-49/UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

Vu le Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Loire-Atlantique 2018-2024 approuvé le 20 décembre 2018 par le préfet et le président du conseil départemental ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon et notamment la compétence en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que la Communauté de communes Estuaire et Sillon dispose à Savenay d'une aire d'accueil de 12 emplacements située au lieu-dit Therbé ;

Considérant la nécessité d'instituer un fonctionnement permettant la facturation au réel des fluides ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER la mise en place d'un tarif forfaitaire de deux euros par jour,
- D'APPROUVER la mise en place d'une tarification des fluides au réel grâce à un système de télégestion, soit 0,18 €/kWh pour l'électricité et 3,56 €/m³ d'eau,
- D'APPROUVER le maintien du dépôt de garantie à hauteur de cent euros.

VOTE : Unanimité

13- OFFICE DE TOURISME ESTUAIRE ET SILLON MODIFICATION DE TARIFS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BLANC, Vice-président délégué au tourisme, action culturelle

RAPPEL

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2017, créant la « Régie de l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon » à compter du 31 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°15 en date du 14 avril 2022, approuvant les tarifs 2022 de l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon,

Considérant que l'Office de Tourisme assure, dans le cadre de ses missions, la commercialisation de produits touristiques,

Considérant les nouveaux tarifs des Croisières ESTUAIRE communiqués par Le Voyage à Nantes/Marine et Loire en date du 16 mai 2022,

Il est proposé d'appliquer la nouvelle tarification suivante pour la commercialisation de ce produit :

Billetterie (Prix publics 2022 ou Tarifs préférentiels accordés par convention à l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon pour 2022) :

Anciens Tarifs

Le Voyage à Nantes/Marine et Loire : Croisières ESTUAIRE	38 € A/R (adultes) ; 25,50€ A/R (-18 ans) ; 5€ A/R (0 à 3 ans) 25,50€ un trajet (adultes) ; 15€ un trajet (-18 ans) ; 3€ (0 à 3 ans)
---	---

Nouveaux tarifs communiqués le 16 mai 2022

Le Voyage à Nantes/Marine et Loire : Croisières ESTUAIRE	42€ A/R (adultes) ; 25,50€ A/R (-18 ans) ; 5€ A/R (0 à 3 ans) 27,50€ un trajet (adultes) ; 15€ un trajet (-18 ans) ; 3€ (0 à 3 ans)
---	--

Les autres tarifs votés en mai 2022 restent inchangés.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

☛ D'APPROUVER les tarifs 2022, tels qu'indiqués ci-dessus, relatifs aux ventes des Croisières Estuaire proposées par Le Voyage à Nantes/Marine et Loire.

VOTE : Unanimité (JP. BLANC et A. FARCY ne prennent pas part au vote)

14- ESTUARIUM : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE 2022 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2022 POUR LE PROGRAMME « LA CITE DE L'ESTUAIRE »

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BLANC, Vice-président délégué au tourisme, action culturelle

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes Estuaire et Sillon à l'association Estuarium,

Considérant la demande de subvention au titre de l'année 2022, en date du 2 mars 2022, s'élevant à 25 000€ pour assurer la mise en œuvre du programme « la Cité de l'Estuaire »,

Considérant le projet de Convention Cadre pour l'année 2022, ci-annexée, définissant les modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et l'association Estuarium,

Considérant le plan d'actions 2022 du programme la Cité de l'Estuaire et le budget prévisionnel 2022 ci-après,

PLAN D' ACTIONS 2022 « LA CITE DE L' ESTUAIRE »

ESTUARIUM	Plan d'actions	2022
Valorisation du patrimoine d'Estuaire et Sillon dans le cadre d'actions conduites à l'échelle de l'estuaire		
1	« D'une rive à l'autre » Réalisation d'un programme spécifique à l'estuaire de la Loire pour les Journées européennes du patrimoine.	
2	Escales estuariennes « Entre Loire et Grand Lieu » Organisation d'un parcours d'une journée à destination des élus locaux à la rencontre du patrimoine et des acteurs du territoire. Proposition d'un parcours en car qui relierait Terre d'Estuaire à la Maison du lac de GL en passant à travers les marais estuariens et le long de l'Acheneau.	
3	Estuaria : Portail du Patrimoine de l'estuaire de la Loire Animation de ce site internet qui doit concourir par l'apport de connaissance à la valorisation du patrimoine de l'estuaire de la Loire et des associations d'histoire locale.	
4	« Le Phare de l'estuaire » Parution d'un à deux numéros de cette lettre d'information numérique à destination des élus et acteurs locaux, afin de les sensibiliser au patrimoine de l'estuaire de la Loire et à ce qui relie les rives entre-elles.	
5	« Voyages dans le paysage » A partir de l'inventaire des équipements d'observation de l'avifaune et des paysages réalisé en 2020, création d'une offre touristique d'itinérances avec supports d'aide à la lecture de paysage et à l'identification des espèces en association avec les OT et autres structures d'accueil du public. Un parcours Cordemais-St Etienne de Montluc sera proposé cette année.	
6	Escape Game Mission ZH Conception et recherche de partenaires financiers pour la création d'un escape game itinérant sur le thème des zones humides estuariennes.	
7	« Une grande bouffée d'estuaire » Développement d'une offre pédagogique et de programmes d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires du 1 ^{er} et 2 nd degré.	
8	« Collèges engagés pour l'environnement » Accompagnement des collèges ayant répondu à l'appel à projets du Département dans le montage de leur projet pédagogique en lien avec le développement durable.	
9	« Voyage au centre de l'estuaire » Réalisation de commentaires à bord des croisières de Nantes à Saint-Nazaire organisées par Marine & Loire.	
10	« Rendez-vous estuariens » Développement d'une offre de visite et de découverte du patrimoine auprès du grand public en individuel regroupé proposé à l'été 2022. Un tarif préférentiel est proposé spécifiquement sur les visites organisées sur Estuaire et Sillon.	
11	« Médiation du parcours artistique Estuaire » Partenariat avec Le Voyage à Nantes qui confie à Estuarium la médiation artistique des œuvres d'Estuaire auprès des scolaires. La Villa cheminée à Cordemais et L'Observatoire à Lavau sont concernés.	
12	« Semaine maritime » Conférence au Croisic sur les bateaux dévaseurs utilisés dans les marais estuariens en prenant l'exemple de celui du plan d'eau de La Côte à Cordemais.	

Valorisation du patrimoine d'Estuaire et Sillon dans le cadre d'actions conduites spécifiquement sur l'intercommunalité	
13	<p>« Parcours vélo des Belles demeures »</p> <p>Programmation de 2 dates à l'été 2022 pour faire découvrir au grand public l'architecture de la commune de St Etienne de Montluc à travers quelques-unes de ses belles demeures.</p>
14	<p>« Rallye photos »</p> <p>Sensibiliser les jeunes d'Estuaire et Sillon aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et culturel de leur territoire, par différentes approches (artistique, numérique, sportive). Expérimentation avec le Club de jeunes de Cordemais dans un premier temps.</p>
15	<p>« Sport et nature »</p> <p>Animation départementale réalisée autour du plan d'eau de la Côte à Cordemais pendant la première semaine des vacances de Pâques.</p>
16	<p>« Croisières inédites » de Terre d'Estuaire</p> <p>Estuarium assure les commentaires à terre des croisières organisées par Terre d'estuaire entre Paimboeuf et Lavau-sur-Loire. Pratique de tarifs préférentiels pour aider au développement de l'activité.</p>
17	<p>« Croisières estivales EDF »</p> <p>Coanimation des croisières proposées par EDF autour de l'île de la Nation/Calotte pendant l'été et lors des Journées européennes du patrimoine.</p>
18	<p>« Pack animations Estuarium/Terre d'Estuaire »</p> <p>Partenariat pour proposer aux établissements scolaires une offre de visite complète : visite de l'espace scénographique + animation en extérieur avec Estuarium.</p>
19	<p>« Ateliers enfants Terre d'Estuaire »</p> <p>Conception et animation d'atelier sur le thème des poissons migrateurs et des paysages pour les enfants en famille sur le temps des vacances.</p>
20	<p>« Défi déchets »</p> <p>Ateliers autour des déchets. Création artistique à partir de déchets, création d'affiches de sensibilisation et course relais tri des déchets (ramassés la veille par les enfants). En juin à Cordemais.</p>
21	<p>« Le Trou bleu »</p> <p>2 sorties organisées auprès du grand public sur le site du Trou Bleu à Lavau-sur-Loire dans le cadre de la stratégie départementale d'intervention sur les espaces naturels et agricoles.</p>
22	<p>« Fêtes des fleurs »</p> <p>Réalisation de plusieurs animations pour la ville de Savenay pour ses écoles et le grand public.</p>
<p>Cette liste d'actions n'est pas exhaustive, elle pourra être complétée au cours de l'année en fonction des opportunités qui se présenteront.</p>	

BUDGET PREVISIONNEL 2022 « LA CITE DE L'ESTUAIRE »

ESTUARUM

Budget prévisionnel 2022

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Prévi	Libellé	Prévi
Achats	5 475	Recettes propres	36 350
Achat d'étude et prestations	975	Ventes	8 350
Petit matériel, entretien	1 000	Prestations	27 700
Fournitures	1 500	Cotisation membres	300
Carburant	2 000		
		Subventions fonctionnement	80 000
Services extérieurs	12 010	Nantes métropole	15 000
Réparation	100	CC Estuaire et Sillon	25 000
Assurances	1 000	Cordemais	40 000
Documentation	250		
Location véhicule + car	2 660	Subventions sur projets	42 750
Honoraires comptables	2 700	Nantes métropole (CPL)	10 000
Déplacements	2 500	LVAN	5 000
Communication	100	CPIER Patrimoine	6 000
Réception	250	Conseil départemental Tourisme	10 000
Affranchissements/mailling	700	Conseil départemental EEDD + BN	6 750
Téléphonie + web	1 200	Conseil régional	4 000
Services bancaires	150	Couëron	1 000
Cotisations	400		
		Aide à l'emploi	14 600
Dépenses personnels	164 315	ASP (service civique)	700
Salaires et charges	155 700	Fonjep	7 100
Indemnité SC	755	Alternance	6 800
Apuration formation continue	2 900		
Sstrn	570	Autres produits	7 300
Formation	800	Produits financiers	300
Divers	3 590	Mécénat	7 000
		Transfert de charges	800
		Uniformation	800
Total	181 800	Total	181 800

Thierry GADAIS - Président
le 02 mars 2022



PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ D'APPROUVER les termes de la Convention Cadre ci-annexée,
- ☛ D'ATTRIBUER, pour 2022, une subvention d'un montant de 25 000€ à l'association Estuarium,
- ☛ DE DIRE que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2022,
- ☛ D'AUTORISER le Président à effectuer le mandatement correspondant.

VOTE : Unanimité (T. GADAIS et N. FLAURAUD ne prennent pas part au vote)

ANNEXE

Voir document joint

15- SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022 A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « LE VOYAGE A NANTES »

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BLANC, Vice-président délégué au tourisme, action culturelle

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation des statuts de la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes » et l'acquisition d'actions de cette Société.

Considérant la demande de subvention au titre de l'année 2022 en date du 10 mai 2022.

SITUATION

Depuis 2007, un partenariat avec « Estuaire Nantes<>Saint Nazaire » puis « Le Voyage à Nantes » est en place notamment pour la construction et la mise en tourisme de l'Observatoire et de la Passerelle réalisés par Tadashi Kawamata (commune de Lavau-sur-Loire) et de la Villa Cheminée de Tatzu Nishi (commune de Cordemais).

Par courrier du 10 mai 2022, la SPL « Le Voyage à Nantes » informe la Communauté de communes Estuaire et Sillon de sa volonté de poursuivre l'aventure Estuaire pour pérenniser et valoriser le parcours artistique constitué de ses œuvres pérennes dont l'Observatoire et la Villa Cheminée.

Pour ce faire, la SPL sollicite la Communauté de Communes Estuaire et Sillon pour le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 22 500€. Cette subvention participe notamment à la conservation, l'entretien et la valorisation de la Collection Estuaire, en cohérence avec les capacités de financement de chaque collectivité et les engagements d'origine du projet.

BUDGET D'EXPLOITATION DE LA COLLECTION PERMANENTE
(budget prévisionnel 2022)



(en € HT)	Budget 2022
Conservation des œuvres, entretien et maintenance	(286 605)
<i>dont prestations de services</i>	(181 340)
<i>dont autres frais techniques associés aux œuvres</i>	(8 187)
<i>dont personnel directement affecté à la conservation des œuvres</i>	(97 078)
Loyers	(31 300)
Amortissements des œuvres	(32 296)
Impact du plan de gros entretiens & réparations sur la durée de la DSP	(46 807)
Coûts hébergement et accueil-médiation	(35 500)
Communication	(54 000)
Relations publiques	0
Assurances et honoraires	(5 800)
Frais généraux	(30 324)
Masse salariale des services supports et transversaux	(79 836)
Total Charges	(602 468)
Recettes hébergement Villa Cheminée	37 500
Partenariats privés	0
Subvention Nantes Metropole	321 816
Subvention Région	75 000
Subvention Département	60 000
Subvention St Nazaire	40 000
Subvention Communauté de Communes Estuaire&Sillon	22 500
Subvention Communauté de Communes Sud Estuaire	10 000
Total Produits	566 816
RESULTAT	(35 652)

Considérant la volonté de la Communauté de Commune Estuaire et Sillon de soutenir le Voyage à Nantes dans ses actions,

Considérant que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'est engagée dans l'écriture de sa future stratégie de développement touristique, dont l'un des objectifs affiché est de renforcer ses partenariats, notamment avec le Voyage à Nantes, et qu'à ce titre des discussions sont d'ores et déjà engagées.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- DE VERSER, pour 2022, à la SPL « Le Voyage à Nantes » une subvention de 22 500 €, pour participation au financement de l'entretien et de la valorisation des œuvres de la collection permanente d'Estuaire,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022,
- D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant.

VOTE : Unanimité

16- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES LUTINS » DE SAVENAY HALTE-GARDERIE LES LUTINS DU SILLON

Rapporteur : Madame Martine LEJEUNE, Vice-présidente déléguée à la petite enfance, enfance-jeunesse

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon notamment la compétence portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des établissements d'accueil collectif des enfants de moins de six ans (définis à l'article R 2324-17 du code de la santé publique)

Vu la délibération n° 97-2014 relative à la signature du contrat enfance jeunesse avec la Caisse l'Allocations Familiales de Loire Atlantique,

Vu la délibération n° 2016-091 relative à la signature du contrat enfance jeunesse avec la Caisse l'Allocations Familiales de Loire Atlantique,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°18_17-12-2020 du 17 décembre 2020 relative à la convention d'objectifs, de moyens et de mise à disposition de la halte-garderie de Savenay à l'association « Les Lutins » pour la période 2021-2023,

SITUATION

La convention d'objectifs et de moyens stipule le versement d'une subvention annuelle par la Communauté de communes Estuaire et Sillon de 70 000€ ré ajustable en fonction du compte de résultat fourni annuellement par l'association « Les Lutins ». Cette somme a été inscrite au budget 2022. (ligne 6574).

Au vu du compte de résultats 2021 et de la demande écrite de subvention de l'association « Les Lutins », il convient de verser la somme de 70 000€ pour l'année 2021.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ☛ DE VERSER la subvention annuelle en un seul versement à hauteur de 70 000€,
- ☛ D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon à effectuer le mandatement correspondant.

VOTE : Unanimité

INFORMATION

♦ Décisions du Président

DATE	N°	SERVICE REFERENT	OBJET	CONTENU
09/05 /2022	25-2022	Politiques contractuelles	DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION SUR LA MAISON DU PEINTRE YVON LABARRE	<p>Objet : Approuver la réalisation d'une étude de programmation pour le devenir de la maison du peintre Yvon LABARRE à Bouée.</p> <p>Montant : Solliciter l'attribution d'une subvention du programme Leader pour la réalisation d'une étude de programmation pour la maison du peintre Yvon Labarre à Bouée, à raison de 80% du coût total HT, soit 28 000 € d'aide, pour un reste à charge de la CCES de 7 000 €.</p>
13/05 /2022	26-2022	Commande publique	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES FILTRES A SABLE, DE REMPLACEMENT DU MEDIA FILTRANT ET DE POSE DE PROTECTIONS CATHODIQUES DES PISCINES DU LAC A SAVENAY ET DE L'ESPACE AQUATIQUE DE CORDEMAIS	<p>Objet : Attribuer le marché de travaux de réfection des filtres à sable des piscines « du Lac » à Savenay et de l'espace aquatique « Aquamaris » de Cordemais à la société DAQUA, sise 27 rue de la petite meilleraie aux Sorinières (44840).</p> <p>Montant : Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire, soit un montant de 31 525,00 euros H.T. pour la tranche ferme et de 23 157,00 euros H.T. pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 54 682,00 euros H.T.</p>
13/05 /2022	27-2022	Commande publique	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REFACTION DE L'UNIVERS GRAPHIQUE DE LA DESTINATION ESTUAIRE ET SILLON ET EXECUTION GRAPHIQUE	<p>Objet : Attribuer le marché de refonte de l'univers graphique de la destination estuaire et sillon et exécution graphique à la société SECOND REGARD, sise 16 avenue du Général de Gaulle à Saint Nazaire (44600).</p> <p>Montant : Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire, soit un montant de 25 170,00 euros H.T. pour la tranche ferme et de 3 840,00 euros H.T. pour les tranches optionnelles 1 et 2, soit un montant total de 29 010,00 euros H.T.</p>
13/05 /2022	28-2022	Commande publique	AVENANT 1 AU CONTRAT-CADRE D'ASSISTANCE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME	<p>Objet : Passer un avenant 1 à l'accord-cadre à bons de commande pour l'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la société DORGAT, sis 3 avenue de la découverte à Dijon (21000) pour pallier l'absence d'un agent du service urbanisme. Le marché est prolongé jusqu'au 15 décembre 2022, à compter du terme du contrat initial.</p> <p>Montant : Les prix restent inchangés. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix fixés au bordereau</p>

				des prix unitaires.
13/05 /2022	29-2022	Politiques contractuelles	DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR L'ÉTUDE SUR LES CENTRALITÉS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	Objet : Approuver la réalisation d'une étude sur les centralités par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) : Étude centralités 46 619,00€TTC Subvention DETR (37.54%) 17500,00€TTC Total restant à financer 29 119,00€TTC Montant de l'aide régionale sollicitée (30%) 13 985,70€TTC Reste à charge pour la CCES après subvention de la Région (32.46%) 15 133.30€TTC et solliciter l'attribution d'une subvention de la Région pour la réalisation de cette étude sur les centralités d'un montant égal à 30% du coût total TTC, soit 13 985.70 €. Il est indiqué que la CCES ne récupèrera pas la TVA sur cette opération.
20/05 /2022	30-2022	Commande publique	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA PISCINE AQUAMARIS A CORDEMAIS	Objet : Attribuer le marché de travaux de raccordement électrique de la piscine « Aquamaris » à Cordemais à la société SPIE City Networks, sise 1 bis rue de la Giraudière à Carquefou (44475). Montant : Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire, soit un montant total de 27 707,40 euros H.T. euros H.T.
10/06 /2022	31-2022	Commande publique	CONSTITUTION D'UN "GROUPEMENT DE COMMANDES" AVEC LE SYDELA, EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIES GAZ ET ELECTRICITE	Objet : Passer une convention de groupement de commandes avec le SYDELA, en vue de renouveler les marchés d'achat et d'énergies gaz et électricité.
14/06 /2022	32-2022	Tourisme	ACTE DE NOMINATION DES MANDATAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME ESTUAIRE ET SILLON	Objet : Madame Laure LEFEBVRE, née le 7 janvier 1993 à LAGNY SUR MARNE (77) est nommée mandataire simple de la régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme d'Estuaire et Sillon du 14 juin au 25 septembre 2022

J. TATARD : souhaite savoir pourquoi une demande de subvention LEADER a été faite pour l'étude de programmation sur la maison du peintre Yvon Labarre (décision du Président n°25-2022)

R. NICOLEAU : répond que le schéma directeur du tourisme et l'étude proposée ont mis en évidence une opportunité concernant le devenir de ce site, l'idée étant de lui redonner vie. La demande de subvention est compatible avec les fonds Leader.

J. TATARD : demande à quoi correspond la décision du Président n°27-2022 « attribution du marché de refonte de l'univers graphique de la destination Estuaire et Sillon et exécution graphique ».

R. NICOLEAU : précise qu'il s'agit de retravailler l'identité du service tourisme. Le sujet sera abordé en commission.

♦ **Décisions du Bureau**

DATE	N°	SERVICE REFERENT	OBJET	CONTENU
07/06 /2022	16-2022	Développement économique	Cession de l'ilot A Zone d'Activités du Bois de la Noue – Saint-Etienne-de-Montluc à la Société Atlantique Ouvertures	Objet : Autoriser la signature de l'acte de vente des lots A1, A2, A3 et A4 (extrait des parcelles ZL 37 et 39 & ZH 49 et 56) représentant une superficie estimée à 36 964 m ² au profit de la SAS ATLANTIQUE OUVERTURES représentée par Monsieur Vincent LEBRETON Président, immatriculée sous le n° SIREN 337 884 647, dont le siège social est à VIGNEUX DE BRETAGNE (44360) ZA des quatre Nations, 2, rue Pierre Latecoere ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction de bâtiments d'une surface de 11 000 m ² et d'une extension de 4 500 m ² destinée à l'activité de menuiserie PVC. Montant : le prix de vente de ce terrain à 45.00 € le m ² HT (QUARANTE CINQ EUROS) ramené à 37.00 € du m ² (TRENTE SEPT EUROS) en raison des surcoûts estimés à 350 000 € HT et liés à la topographie du terrain et auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur marge soit un total de 1 641 201.60 € TTC.
07/06 /2022	17-2022	Commande publique	Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ville de Savenay/Communauté de communes Estuaire et Sillon - travaux d'aménagements des accès à la halte-routière du lycée Saint-François d'Assise à Savenay	Objet : Approuver la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération d'aménagement des accès à la halte-routière du Lycée de Saint François d'Assise à Savenay.
07/06 /2022	18-2022	Commande publique	Attribution du marché de nettoyage des multi-accueils	Objet : Attribuer le marché de nettoyage des Multi-accueils à la société SAS ESSI, sise 12-14 Rue Courat- 75020 PARIS Montant : Montant estimatif annuel de 74 063.36 € H.T, tel qu'il en résulte du Détail Quantitatif Estimatif.
07/06 /2022	19-2022	Commande publique	Attribution du contrat-cadre de travaux d'aménagement d'abris-bus pour le transport scolaire	Objet : Attribuer les marchés à bons de commande pour l'aménagement d'abris-bus pour le transport scolaire aux entreprises suivantes : <u>Lot 1</u> : ACCES-REAGIS (44260 PRINQUIAU), pour un montant estimé de 4 570,00 euros HT/an,

				<p><u>Lot 2</u> : ABRI PLUS (44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU), pour un montant estimé de 5 242,00 euros HT/an,</p> <p><u>Lot 3</u> : ACCES-REAGIS (44260 PRINQUIAU), pour un montant estimé de 5 199,15 euros HT/an, tels qu'ils résultent des cadres des détails quantitatifs estimatifs et des besoins identifiés.</p>
07/06 /2022	20-2022	Commande publique	Exonération des pénalités du lot 13 du marché de construction de l'espace scénographique Loirestua	Objet : Exonérer totalement l'entreprise BOIS LOISIRS CREATION de toute pénalité due dans le cadre de l'exécution du lot 13 du marché de travaux de l'opération de construction de l'espace scénographique Loirestua.

Prochaines dates :

- 03/07 : FIL O LAC
- 04/07 : 18h00 séance plénière et Conseil communautaire

Informations diverses :

R. NICOLEAU : informe les conseillers communautaires que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) examine actuellement le travail effectué à Estuaire et Sillon depuis 2017. M. Nicoleau en profite pour remercier l'ensemble des services pour le travail accompli et particulièrement F. Miconnet pour le travail de compilation de toutes les données apportées à la CRC (94 questions). Un retour est attendu d'ici la fin de l'année.

P. CORMERAIS : aborde la situation du périscolaire sur le territoire, elle demande quels sont les problèmes rencontrés et comment cela va se répercuter sur la prochaine rentrée scolaire.

R. NICOLEAU : présente le contexte. Il s'agit pour Estuaire et Sillon d'accueillir les enfants en sécurité avec des agents formés. Il ajoute qu'il est probable que des jauges d'accueil soient mises en place à la rentrée du fait du manque de personnel dans certains cas et pour d'autres cas, pour cause de mises aux normes des locaux accueillant les accueils périscolaires. Le président explique qu'il a rencontré les agents et que la situation est complexe et fragile. M. Nicoleau précise que la commission devra peut-être réfléchir à la mise en place de critères, quelle politique suivre ? Cette projection fera partie du Projet de Territoire mais en attendant il y a urgence à trouver des solutions pour la rentrée et informer les familles.

M. GALLERAND : fait part de son inquiétude et ajoute qu'il y a un contexte national qui fait que les structures ont des difficultés à recruter dans le domaine mais pas que. Elle ajoute que les agents du service Enfance Jeunesse sur le territoire sont contractuels depuis plusieurs années et qu'il serait souhaitable d'étudier la pérennisation de ces emplois car les agents ont besoin de reconnaissance dans l'exercice de la profession. En effet, le travail est difficile et le territoire en extension accueille de nouvelles familles. Il s'agit de mettre en corrélation les moyens pour pouvoir accueillir les familles dans de bonnes conditions. Pour Mme Gallerand il est inadmissible de devoir demander aux familles de trouver elles-mêmes des solutions de garde, cela les met en grande difficulté. C'est le rôle de la CCES de répondre aux besoins de la population. Mme Gallerand rappelle les principes fondamentaux du Service Public : égalité, équité, mutabilité et continuité. Une réflexion sur l'amplitude horaire pourrait être menée afin qu'elle soit la même sur l'ensemble de notre territoire, cette uniformité serait gage d'égalité des familles sur le territoire. Mme Gallerand dit que ces difficultés donnent une mauvaise image de notre collectivité. Sur le plan politique quelle est la politique familiale que l'on veut sur notre territoire ?

R. NICOLEAU : rappelle qu'Estuaire et Sillon porte la compétence depuis 2019 avec une multitude de boîtes à outils (DSP, associatif, mise en régie) et des agents non stagiaires qui ne l'étaient pas non plus dans les communes quand la compétence était encore aux mairies. Il fait part que dans tous les services il existe des disparités. Il rappelle qu'Estuaire et Sillon finance les formations BAFA. Il rappelle également que la CLECT a fait état de 700 000€ de dépenses alors que le bilan est d'1.4M€.

C. TRAMIER : insiste sur le fait qu'il ne faille pas minimiser les problèmes de recrutement sur ces postes. Mme Tramier dit que la responsabilité des élus est aussi de protéger les agents, de ne pas avoir des agents qui accueillent trop d'enfants, dans de mauvaises conditions. Mme Tramier parle de critères, quels sont les parents qui ont le plus besoin du service ? Il faut se mobiliser pour offrir le meilleur service aux familles mais aussi être attentifs aux conditions de travail de nos agents sur le périscolaire et les centres de loisirs.

M. GALLERAND : reconnaît les difficultés liées au recrutement de personnel qualifié mais elle précise également que les horaires sont particuliers et que parfois les agents ne se voient attribuer que quelques heures, il faudrait pouvoir mutualiser des horaires pour avoir un temps de travail correcte.

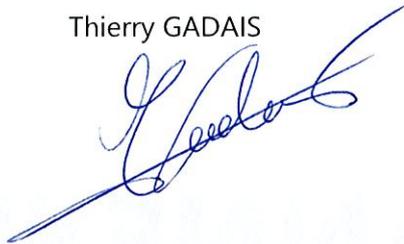
J. TATARD : est d'accord pour dire que cela est de la responsabilité des élus. M. Tatard ne trouve pas cela acceptable que le bilan de la CLECT laisse apparaître des dépenses qui varient du simple au double et cela n'est pas la première fois.

R. NICOLEAU : dit que les participations des communes seront peut-être à revoir mais qu'il faut malgré tout rester positifs. Le Président souhaite que, pour la rentrée, les familles soient informées sur les difficultés que rencontrent l'intercommunalités dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.

Le secrétaire de séance

Thierry GADAIS



ANNEXES